

BRUXELLES Mardi 12 janvier Page:32/33

POLÉMIQUES

12/01/2016

L'école doit-elle organiser des contrôles anti-drogue ?

CORENTIN DI PRIMA



En Belgique, depuis 2006, les directions ont la possibilité de faire appel à la police locale pour organiser des fouilles anti-drogue. En 2012, 157 opérations ont eu lieu dans les écoles.

Bruno Dalimonte.

En France, la nouvelle présidente de la région Ile-de-France veut permettre les tests salivaires dans les écoles. En Belgique, des contrôles de police sont organisés par certaines directions.

L'école est-elle le lieu pour organiser le contrôle de la consommation de drogue chez les jeunes ? La nouvelle présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse (Les Républicains), se fait fort d'autoriser les tests salivaires dans les lycées. C'est le proviseur qui devrait l'organiser. Pour des raisons légales, il ne pourrait leur imposer de le faire. Dès lors, ceux qui refuseraient de s'y soumettre seraient considérés comme positifs, selon le projet de l'ex-ministre française de l'Enseignement supérieur. C'est la consommation de cannabis chez les mineurs qui est particulièrement visée.

En Belgique, les tests salivaires ne sont pas à l'ordre du jour. Mais depuis 2006, une circulaire dite « PLP 41 » renforce la collaboration entre police et écoles. Les directions ont la possibilité de faire appel à la police locale pour organiser des fouilles anti-drogue. Selon les derniers chiffres disponibles auprès du ministère de l'Intérieur, en 2012, ce sont 157 opérations de ce type qui ont eu lieu dans les écoles du Royaume. Elles mettent en scène une vingtaine de policiers et des chiens renifleurs.

Cette présence du sécuritaire et du répressif au sein des institutions éducatives interpelle. *« L'école perd sa fonction éducative pour se transformer en police. C'est dramatique »*, estime Antoine Boucher, porte-parole d'Infor-Drogues. Qui met en doute les résultats obtenus : *« En Belgique, les opérations coups de poing dans les écoles nécessitent une débauche de moyens pour des résultats ridicules. Dans la plupart des cas, les policiers repartent avec deux grammes de cannabis... Il y a en réalité très peu de drogue dans les écoles. »*

EFFETS SECONDAIRES

Les effets secondaires de ces interventions, quant à eux, seraient nombreux : sentiment d'être stigmatisé, confiance en l'école sapée. *« On n'a rien à y gagner. Certains établissements ont inscrit dans leur projet d'établissement que des fouilles anti-drogue auraient lieu pendant l'année. C'est d'une bêtise absolue. On va développer des stratégies d'évitement chez ceux qui consomment une drogue. Mais les motifs pour lesquels ils se droguent ne disparaîtront pas. Et si on les pince, on va faire quoi ? Les mettre dehors ? L'école est là pour éduquer. Ceux qui ont des problèmes vont être encore plus enfoncés »*, déplore Antoine Boucher. Par ailleurs, contrôler tout le monde sous prétexte qu'il existe une suspicion à l'encontre de l'un ou l'autre élève seulement est non seulement contre-productif, mais aussi illégal, insiste-t-il.

En France, le projet de Valérie Pécresse vise, dit-elle, à faire prendre conscience aux parents de la consommation de drogue de leurs enfants. Cet argument fait grincer des dents Antoine Boucher : *« Mais que vont faire les parents si l'école elle-même ne sait pas quoi faire ? Il y a fort à parier qu'ils reproduisent ce que la société fait avec les personnes qui se droguent : punir. »*

Par ailleurs, estime le psychopédagogue Bruno Humbeeck (lire ci-contre), il faut prendre garde à ce que l'école ne devienne pas la police des familles en les culpabilisant de ne pas avoir mené à bien leur tâche éducative. De tels dispositifs brouillent les cartes : l'école joue la police et ce n'est pas souhaitable.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

